

Changement concernant nos bordereaux de livraison

À compter du 1er Mars 2021, VWR, part of Avantor, apportera un léger changement à son processus de livraison sur son réseau européen. Nos équipes placeront le bon de livraison à l'intérieur du carton et non plus dans une enveloppe en plastique collée sur ledit carton.

Un autocollant sera ajouté sur l'emballage et indiquera : "Delivery note inside this box", ce pour éviter toute confusion.

Il ne sera cependant pas possible de nous défaire de l'enveloppe en plastique dans l'ensemble des cas. Elle sera utilisée lorsque des cartons complets seront expédiés, pour les envois directs de nos fournisseurs ou lorsque des documents spécifiques seront à expédier séparément à la livraison.

Ce changement dans le cadre de nos pratiques commerciales responsables qui visent à optimiser l'utilisation que nous faisons de diverses ressources. Nous souhaitons contribuer à un monde meilleur pour nos clients, nos salariés, nos fournisseurs et les communautés auprès desquelles nous intervenons.

Par ce geste, nous réduirons notre utilisation de plastique à usage unique dans nos emballages.

Nous optimisons également la gestion de nos déchets et améliorons l'efficacité de nos processus en développant nos capacités de recyclage et de réemploi. D'autres changements pourront survenir dans le futur, toujours dans le but d'améliorer nos services et notre empreinte environnementale.